



Qui sème le vent, récolte la tempête.

La rumeur courait, courait, elle s'est avérée vraie. L'exécution de Mr MONZAT fut actée, en 2 minutes, lors du Conseil d'administration du 21 octobre. En 2 minutes également, le retour de Mr DELEGUE fut entériné. Ajoutons 1 minute pour les hommages, et le tour était joué. Notons au passage qu'une partie des Administrateurs qui avait sacrifié Mr DELEGUE, quelques années plus tôt, l'a remis en selle. Bravo, belle constance dans les décisions !

Aujourd'hui, tout se décide, tout se tranche (*même les têtes*) entre administrateurs. Sur un grand nombre de sujets essentiels, la réunion officielle du Conseil d'administration n'est plus qu'une chambre d'enregistrement. Alors même que le modèle des courses à la française est envié partout en Europe, nos socioprofessionnels se déchirent en permanence, les luttes de clans et de pouvoir redoublent, le clientélisme bat son plein. Il en ressort une image déplorable pour le galop et un affaiblissement de France Galop vis-à-vis de l'Etat et des trotteurs. Depuis plus d'une année maintenant, le discours officiel n'est plus qu'aux économies, sans autres perspectives. Comment, dans ce contexte, instaurer le minimum de confiance nécessaire pour faire avancer une entreprise, motiver ses salariés ? Maintenant, nous ne parlons plus de confiance, ni même de méfiance, mais de défiance ! Réagissez Messieurs, il est encore temps !

Le rapport du Comité stratégique et ses 50 millions d'économies.

Dans un contexte de crise économique et de légère diminution des ressources issues des jeux, les 50 millions d'économies à réaliser sur les structures de l'Institution n'ont d'autres objectifs que d'accroître les encouragements, de 2 % par année. C'est une exigence !

Après une période de silence, au compte-goutte, le jeu se dévoile, les premières mesures se mettent en place :

- ◆ 20 millions d'économies pour le PMU ;
- ◆ L'ouverture des négociations sur les Allocations de Retraite Supplémentaire, avec pour objectif de clôturer le système actuel (dans quelles conditions ?) et de lui substituer un régime par cotisations. Et quid de la solidarité intergénérationnelle ? ;
- ◆ Le PMH vers un retour à l'équilibre, Le GTHP, l'AFASEC, le Cheval Français ?
- ◆ Et pour France Galop, un projet d'entreprise ?

Le projet d'entreprise.

De simples mesures d'économies ou une restructuration de plus grande ampleur, l'arbitrage est en cours, les conclusions seront présentées, le 4 novembre prochain, lors d'un Conseil d'administration exceptionnel. Mr DELEGUE sera chargé d'exécuter les décisions, de mettre en place le projet d'entreprise.

Une lourde tâche l'attend, car si la ligne dure devait l'emporter, celle de la restructuration, Mr DELEGUE effectuerait son retour dans un contexte social très dégradé et très conflictuel.

L'ensemble des composantes de France Galop n'aurait rien à y gagner !

A bon entendeur !

Les organisations syndicales de France Galop – Boulogne, le 24 octobre 2013